

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association Dijon Congrexpo - Parc des expositions et congrès - Tarifs 2012 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de délégation de service public à intervenir entre la Ville et l'association Dijon Congrexpo pour la gestion et l'exploitation du parc des expositions et des congrès à compter de 2011 pour une durée de sept années.

L'article 27 de la convention précitée dispose que les tarifs de location "seront révisés chaque année sur proposition du délégataire et après approbation du Conseil Municipal".

Par courrier du 23 novembre 2011, le Président de l'association Dijon Congrexpo a proposé une augmentation des tarifs de location des salles et halls de 3 % au titre de 2012 par rapport à ceux de l'année 2011 selon la liste jointe au rapport.

Le délégataire justifie cette hausse par la progression des tarifs du gaz, de l'électricité et des prestataires extérieurs auxquels il fait appel.

Il est proposé d'approuver les tarifs présentés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les tarifs proposés par l'association Dijon Congrexpo pour la location des salles et halls du parc des expositions et des congrès au titre de l'année 2012, annexés au rapport ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ